

Ecrit par Echo du Mardi le 9 septembre 2022

VILLE DE CARPENTRAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 21 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 9 septembre 2022 sous réserves d'incidents



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Service Commande Publique et Finance

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : Location d'un chapiteau et structures associées avec prestations de montage et démontage dans le cadre de l'organisation du Salon « Ventoux Provence Expo » 2022

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée en application de l'article R2123-1 1° du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

4 - Durée du marché : la durée du marché est égale à la durée de la prestation, du 22 au 27 novembre

Ecrit par Echo du Mardi le 9 septembre 2022

2022, à laquelle s'ajoutent les temps de montage et de démontage.

5 - Date limite de remise des offres : lundi 3 octobre 2022 - 12h00

6 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

7 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

8 - Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédent la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

9 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 15 du CCAP.

10 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir les prestations demandées - Noté sur 20 (Pondération 60 %), jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- la méthodologie détaillée des procédés et moyens d'exécution envisagés compte tenu du CCTP, en respectant notamment les contraintes techniques et de sécurité liées à cette manifestation afin de permettre l'accueil du public et des exposants (noté sur 5)

- la qualité de l'ensemble du matériel envisagé compte tenu du CCTP (noté sur 5)

- les moyens humains avec précision des qualifications compte tenu du CCTP (noté sur 5)

- le planning détaillé d'exécution qui permettra de vérifier la prise en considération technique et la durée nécessaires pour réaliser les prestations de montage et de démontage (noté sur 5)

2 - Prix - Noté sur 20 (Pondération 40 %)

11 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.

12 - Délai de validité des offres : 150 jours (cent cinquante jours)

13 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 9 septembre 2022

Le Maire,



Ecrit par Echo du Mardi le 9 septembre 2022

Serge Andrieu

3954489

Publié le 09/09/2022